

Energising Development (EnDev) Bénin

Appel à manifestation d'intérêt

Synthèse

Les entreprises participantes reçoivent **des incitations financières (subventions) pour chaque système solaire éligible vendu ou installé** (lampes solaires et systèmes solaires domestiques pour les ménages,) aux clients finaux sur une approche commerciale. Les incitations sont payées après que les ventes sont rapportées et vérifiées (approche basée sur les résultats – voir la rubrique bleue sur la page suivante).

Conditions d'éligibilités

Le secteur privé, les entreprises, les associations et les coopératives enregistrées sont éligibles et peuvent participer au programme. Les ONG sont éligibles si elles poursuivent une approche commerciale et elles vont être traitées comme des entreprises. Les charités et les organisations gouvernementales ne sont pas éligibles.

EnDev appui seulement **les ventes commerciales aux clients finaux**. Différents modèles commerciaux sont acceptés, y compris le Pay-As-You-Go (PAYGo) et le Fee-For-Service (F4S); et les entreprises peuvent choisir le modèle commercial qui leur convient (pour plus des détails sur PAYGo et F4S, voir la rubrique bleue sur la page 3). La distribution gratuite des systèmes n'est pas acceptable dans le programme. De

plus, les entreprises ne peuvent pas vendre des systèmes à un coût inférieur au prix d'achat des systèmes.

Les entreprises qui veulent participer au programme doivent respecter les **conditions ci-après** :

- Avoir un plan crédible pour augmenter les opérations en milieu rural avec une approche commerciale ;
- Être un importateur des systèmes solaires (les revendeurs peuvent coopérer avec un importateur qui participe au programme ; les revendeurs d'un importateur ne peuvent pas être impliqués directement) ou être revendeur des produits solaires si les produits sont fabriqués au Bénin et fournir la preuve du partenariat direct avec le fabricant ;
- Être enregistré au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier et avoir un numéro IFU (Identifiant Fiscal Unique) ;
- Avoir l'attestation fiscale valide ;
- Avoir un certificat de non faillite valide ;
- Avoir une attestation Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) valide ;
- Avoir un compte bancaire dans une banque béninoise ;
- Avoir un financement ou montant propre pour financer les opérations ;
- Se conformer à toutes les autres conditions et

Financé par :



Ministère néerlandais des Affaires étrangères



NORWEGIAN MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement et de la coopération DDC



Suède
Sverige

Coordonné par :



Netherlands Enterprise Agency

procédures décrites dans ce document et les annexes.

Si vous êtes un importateur

Les importateurs signent des contrats directement avec la GIZ, commencent les ventes aux clients finaux et envoient leurs demandes à la GIZ pour la vérification. Après une vérification positive, les incitations financières sont transférées sur le compte bancaire de l'entreprise.

Si vous êtes un revendeur ou détaillant

Les revendeurs ne participent pas directement au programme, mais ils peuvent travailler en partenariat avec des importateurs. Les revendeurs et les importateurs peuvent agréer de partager les incitations financières entre eux pour les ventes communes et pour la collecte de données. Le revendeur ou détaillant participe au programme au même titre que l'importateur à condition que les produits soient fabriqués au Bénin.

Conditions d'exclusion :

- Les entreprises du personnel de la GIZ, ABERME, UC/PDER, ARE, DGRE, Ministère de l'Energie ou autres institutions, qui sont directement impliquées dans le programme Energising Development (EnDev).

Quels sont les systèmes acceptés ?

Pour être éligible ou pour recevoir des incitations financières, les systèmes doivent :

- Être vendus ou installés aux **clients finaux** sur une **approche commerciale**.
- Être vendu avec une **garantie fonctionnelle**.
- Respecter les conditions dans la **Liste des produits, conditions techniques et incitations** et être certifiés par **VeraSol (ancien Lighting Global)**.
- Les produits dont la puissance totale du panneau est supérieure à 100W et **ne disposant pas de la certification VeraSol (ancien Lighting Global) sont temporairement éligibles** au programme. A partir du **01/04/2020** date d'installation du système, les produits ne disposant pas de la certification VeraSol (ancien Lighting Global) ne seront plus éligibles au programme EnDev Bénin.

C'est quoi le financement basé sur les résultats ?

Le financement basé sur les résultats (RBF) est une nouvelle approche de financement introduite originellement par le département britannique pour le développement international (DFID) et mise en œuvre par Energising Development dans plusieurs pays, dont le Bénin. Actuellement cette approche est développée avec le soutien de plusieurs bailleurs d'EnDev.

L'idée sous-jacente à cette approche est de récompenser les entreprises pour leurs résultats préalablement convenus et livrés.

RBF est un mécanisme de soutien au secteur privé visant à inciter les entreprises privées à s'orienter vers de nouveaux domaines d'activité dans le secteur des énergies renouvelables. Le financement basé sur les résultats est différent des subventions traditionnelles. La caractéristique clé est le paiement à la livraison. On s'attend à ce que les entreprises privées prennent le plein risque jusqu'à ce que les résultats contractés - dans ce cas la vente réussie de produits solaires aux clients finaux - soient réalisés. Les fonds sont déboursés après une vérification indépendante des résultats. Cela signifie que les entreprises participantes devront préfinancer leurs ventes, soit par des prêts bancaires commerciaux, soit par d'autres sources de financement.

Le financement du RBF vise à réduire ou à atténuer les défaillances du marché commercial en offrant des incitations financières au secteur privé pour surmonter les risques typiques, mais temporaires, de développement du marché. RBF n'a pas pour but de subventionner le prix de vente à long terme des produits aux clients. Les entreprises participantes sont libres d'utiliser les incitations financières pour toute activité qu'elles jugent nécessaire pour développer leurs marchés.

- Être des **produits nouveaux**. Les produits d'occasion ou réparation des systèmes déjà installés ne sont pas éligibles.
- Être importés par l'entreprise candidate ou fabriqués au Bénin.
- Être vendus ou installés **après le 1er janvier 2019**. Exception : Les systèmes inclus dans les demandes des incitations reçues dans le cadre de la phase précédente et dont les vérifications seront positives, seront prises en compte dans la phase actuelle avec

Les modèles d'affaires Pay-As-You-Go (PAYGo) ou Fee-For-Service (F4S) sont-ils acceptés ?

Le soutien au financement axé sur les résultats accepte tous les modèles d'affaires commerciaux qui ciblent les clients dans les régions rurales. Il appartient à chaque entreprise de définir son modèle économique et EnDev n'interférera pas avec cela.

Alors que les ventes initiales sont les plus faciles à surveiller, EnDev accepte également les ventes ou les locations sur une période plus longue, comme par exemple PAYGo ou même F4S.

Comment ça va marcher ?

En principe, l'approche de comptage est la suivante :

Nombre de clients nouveaux actifs = Nouveaux clients supplémentaires – clients en défaillance.

Des incitations seront versées pour le nombre de clients nouveaux actifs. Une condition préalable est qu'une entreprise suivant un modèle PAYGo ou F4S utilise un système de surveillance de type base de données qui est capable de suivre de nouveaux clients et des clients en défaillance.

Exemple simple :

Date de signature du contrat : la société n'a pas de clients.

Premier trimestre : l'entreprise compte 1000 nouveaux clients. Il reçoit des incitations pour 1000 clients.

Trimestre 2 : l'entreprise compte 1300 nouveaux clients, soit au total 2300 clients (1000 + 1300). Cependant, parmi les clients totaux, 100 clients ont manqué à leurs paiements, donc ils sont en défaillance. Le nombre de clients nouveaux actifs est donc de 1200 (1300-100). L'entreprise reçoit des incitations pour 1200 clients.

Si vous avez des questions sur la méthode de comptabilisation, s'il vous plaît contactez EnDev directement.

les nouvelles conditions. Les pompes solaires ne sont pas concernées.

- Ne pas être financés ou subventionnés par un autre bailleur ou organisation.
- Le **redimensionnement** (modification ou augmentation) d'un système existant ne constitue pas une vente éligible pour des incitations.

Comment le financement marche ?

Les entreprises intéressées par le financement posent leur **candidature** via un formulaire à joindre (document modèle) à EnDev. Après validation des candidatures, les entreprises signent des **contrats** avec la GIZ. Les contrats spécifient le montant maximum par entreprise et les conditions de paiement. Les entreprises peuvent après demander des incitations financières, en envoyant une **demande** d'incitation financière (document modèle) à EnDev. La demande complète y compris la fiche de demande (document type préparé par EnDev) est remplie avec les informations sur l'entreprise, la liste des clients (avec le nom, type du client, type du système, adresse, numéro de téléphone de chaque client). Toutes les entreprises ayant signé un contrat doivent produire les pièces de dédouanement avant tout décaissement de l'incitation. Il s'agit entre autres de la **facture du fournisseur** et du **document de la déclaration de la valeur en douane**.

La demande peut inclure des systèmes installés avant la signature du contrat, s'ils respectent les conditions du contrat et de cet appel à manifestation d'intérêt ; mais les demandes doivent être soumises pendant la période contractuelle. Les entreprises peuvent soumettre des **demandes au maximum six fois au cours de la phase actuelle (jusqu'à avril 2021)**. Les entreprises sont libres de choisir la période qui leur convient. Le **nombre minimum des systèmes par demande** est :

- 200 systèmes pour les lampes solaires et systèmes solaires d'une puissance moins de 100Wc ou,
- 50 systèmes pour les systèmes solaires d'une puissance plus de 100Wc.

Toutes les demandes d'incitation doivent être envoyées à EnDev **avant le 30 avril 2021**. EnDev va traiter les demandes avec l'implication des agents de **vérification indépendante** (AVI). L'entreprise est responsable de la collecte des **informations sur les clients finaux** pour les fournir à EnDev avec la demande. Si les clients ne peuvent pas être contactés, EnDev ne peut pas procéder à la vérification et payer pour ces systèmes solaires. Pour le début, EnDev doit faire une vérification de la documentation de la

demande. Après, un AVI procèdera à l'appel d'un échantillon des clients, et si le résultat est positif, un autre AVI visitera un autre échantillon des clients sur le terrain. Si cette étape est aussi positive, EnDev procèdera au transfert des incitations financières dans un compte bancaire indiqué par l'entreprise.

Une garantie fonctionnelle

Une condition importante pour obtenir des incitations financières est **la garantie et un service après-vente pour les clients finaux**. C'est-à-dire que si les produits sont défectueux, l'entreprise est obligée de les réparer ou de les remplacer. La garantie couvre les défauts techniques des équipements, mais elle ne couvre pas les erreurs qui sont liés aux mauvaises utilisations. Pour les systèmes solaires en dessous de 100 W, la **garantie minimale** aux clients finaux doit être d'un an ; pour tous les autres, au minimum deux ans. Dans le cadre de la vérification, les clients seront invités à partager leur expérience avec la garantie. En plus, EnDev va conduire des **sondages réguliers** parmi les clients déjà vérifiés pour s'assurer que la garantie est respectée. S'il y a de graves irrégularités avec la garantie, l'entreprise peut être exclue du programme ou des demandes d'incitations financières peuvent être rejetées par EnDev.

Cas d'un appui d'une entreprise d'une organisation autre que EnDev

Une condition pour l'appui d'EnDev est qu'un système solaire ne peut pas être financé (subventionné, même partialement) ou rapporté à plusieurs organisations. Si les produits vendus par l'entreprise obtiennent des incitations financières par EnDev, c'est interdit d'obtenir d'autres financements pour les mêmes systèmes.

Les entreprises devraient être transparentes quant à leur éventuelle candidature à la réception d'autres subventions. Pour éviter tout malentendu, EnDev conseille aux entreprises de demander des éclaircissements une fois qu'elles ont demandé ou reçu le soutien d'un autre bailleur ou d'une autre organisation. En général, les règles suivantes

s'appliquent :

- Si les entreprises reçoivent une assistance technique, du financement pour le développement du réseau de distribution, des contributions en nature (par exemple, le transport pour des événements), le soutien de leurs partenaires, un soutien indirect ou financement pour acheter d'autres modèles que ceux spécifiés dans les demandes d'incitations, il n'y a pas d'exigences particulières si ce n'est d'informer EnDev. Si les entreprises reçoivent des subventions pour l'achat des systèmes ou des contributions directes pour les mêmes modèles que ceux spécifiés dans leurs demandes d'incitations, elles doivent fournir à EnDev les mêmes informations sur ces ventes que celles concernant les ventes soutenues par EnDev.

Quelle est la hauteur des incitations ?

Dans l'extension de cette phase au Bénin, Energising Development prévoit soutenir l'accès à l'énergie pour 77.330 personnes additionnelles avec une subvention totale pouvant aller jusqu'à 1,3 million d'euros (environ 852 millions de FCFA) jusqu'en juin 2021.

La disponibilité du financement est sur la base du "premier arrivé - premier servi". Le budget et le montant restant est toujours disponible sur le site d'internet d'EnDev Benin. Aucune entreprise ne peut obtenir plus de 20% du budget total d'incitations financières, c'est-à-dire actuellement un **maximum de EUR 259,000 (environ 170 millions F CFA) par entreprise**. La contribution financière exactement reçue par l'entreprise est dépendante de ses demandes d'incitations financières, de la vérification de ses demandes. S'il y a plus de demandes que de budget disponible pour couvrir les demandes, les paiements vont être effectués jusqu'à la hauteur du budget total disponible à EnDev pour des incitations financières. EnDev ne peut pas payer des incitations financières au-delà du budget disponible. La priorité parmi les demandes des entreprises en attente est établie par rapport à la date de la réception de la demande complète à EnDev, avec une approche "premier arrivé - premier servi".

Le montant de l'incitation par système solaire est



basé sur le nombre de personnes bénéficiant du service, selon le cadre de suivi mondial SE4All 2015, et sur la qualité de service que le système fournit. **La liste des produits et leurs incitations** sont disponibles sur le site internet d'EnDev. Par conséquent, l'incitation est fixée pour chaque type de système solaire, quelle que soit la taille réelle du ménage du client. Un processus d'examen régulier évaluera les conditions du marché et l'acceptation du soutien, et les niveaux d'incitation seront par conséquent adaptés. Les incitations initiales, plus élevées seront probablement réduites. Ce mécanisme devrait encourager les premières entreprises et permettre la création d'un marché durable, autonome et auto-régulé. Cet appel à manifestation d'intérêt peut être modifié en tout temps. Les conditions pratiquées seront les conditions d'appel au moment de la soumission de la candidature par l'entreprise.

Qui est EnDev ?

Le partenariat de développement énergétique « Energising Development » (EnDev) est un programme international initié par des gouvernements néerlandais, allemand, norvégien, britannique, suisse et suédois. EnDev Benin en concertation avec l'Agence béninoise d'électricité rurale et de maîtrise d'énergie (ABERME) et l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) encourage l'investissement privé dans le secteur d'énergie hors-réseau avec l'objectif d'augmenter l'accès à l'électricité aux populations rurales du Bénin. La

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, est le principal responsable de la coordination, du développement et de la mise en œuvre du programme EnDev.

Comment participer au projet ?

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert à toutes les entreprises intéressées. Les dossiers seront évalués par ordre de dépôt des offres et en fonction de la disponibilité du budget.

Les entreprises qui remplissent les conditions mentionnées ci-dessus peuvent soumettre leur candidature directement à EnDev par voie électronique sous la forme d'un formulaire remplie (en format MS Word). Le dossier de candidature comprendra :

- Le formulaire de candidature ;
- Les caractéristiques techniques (Si l'entreprise postule pour les SSD sans certification VeraSol (ancien Lighting Global))
- Les pièces administratives requises

Si la candidature est acceptée, EnDev contactera la société pour signer un contrat avec la GIZ qui stipulera les termes et conditions qui doivent être remplies pour recevoir les incitations financières.

La date limite pour recevoir les dossiers de candidature pour soumissionner à cet appel à manifestation d'intérêt est le 01 février 2021. Au-delà de cette date aucun dossier ne sera plus accepté pour cette phase qui se termine le 30 juin 2021.

Publié par :

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
08 B.P. 1132 Tri Postal
Cotonou / Bénin
| www.giz.de
| www.endev.info

Contact :

Macaire Adjagba
Conseiller Technique
macaire.adjagba@giz.de

Zacharie Papanam
Conseiller Technique
zacharie.papanam@giz.de

Design fait par :

creative republic / Thomas Maxeiner
Visual Communications, Frankfurt a. M.
Germany, www.creativerepublic.net

Mis à jour : 01 octobre 2019